

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 22 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 28 septembre 2026

PÔLE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2022-2023 AU DISPOSITIF D'INCITATION À LA RÉNOVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES DES CENTRES-BOURGS ET CENTRES-VILLES

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Yannick ALLIROL, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Cédric BOUCHET, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Anne-Sophie CATRIX, Simon CHARLES, Christelle CHASSAGNE, Dominique CHAUSSEY, Olivier D'ARAUJO, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Annie-Laurence FOUREL, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Alain LECOMTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Christine MOSCHENI, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Sandrine PFLIER, Katia PONCELET, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAU, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Julie SIAUDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Judith VIEILLE, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Thibault HEBRARD, Baptiste PEYRAUD pouvoir à Yann JEZEQUEL, Olivier POIRAUD pouvoir à Lucy MOREAU, Florence VILLES pouvoir à François GUYON, Lydia ZANATTA pouvoir à Aurore NADAL.

Titulaire absent suppléé :

Richard PAILLOUX par Simon CHARLES.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Guillaume RIOU.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Catherine ROUSSILLON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

PÔLE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2022-2023 AU DISPOSITIF D'INCITATION À LA RÉNOVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES DES CENTRES-BOURGS ET CENTRES-VILLES

Madame **Lucy MOREAU**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) approuvés par l'arrêté préfectoral n°79-2025-02-25-00001 du 25 février 2025 ;

Vu la délibération du 30 juin 2015 prise par l'Assemblée générale du CAUE 79 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Deux-Sèvres) ;

Vu la délibération du 26 septembre 2022 du Conseil d'Agglomération, approuvant la stratégie de la Communauté d'Agglomération du Niortais en faveur du soutien aux activités commerciales pour les années 2022 -2023 ;

Vu la délibération du 18 novembre 2024 du Conseil de la CAN, approuvant l'avenant n°1 de la convention de partenariat entre la CAN, le PNR et le CAUE 79 ;

Vu la délibération du 18 novembre 2024 portant sur la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Soutien aux activités commerciales » ;

Vu la délibération du 29 septembre 2025 sur la reconduction de l'aide aux entreprises sous la forme d'une subvention incitant à la réalisation de travaux sur les façades et devantures commerciales pour 2025 et 2026 ; l'adoption du règlement de ce dispositif et sur le versement de la subvention aux bénéficiaires dans la limite du budget dédié à l'ensemble de l'opération soit 33 000 € pour la période 2025-2026 ;

Considérant l'importance de conseiller les entreprises en ce qui concerne leur projet de rénovation de devanture commerciale, notamment sur le volet architectural ;

Il est proposé de mettre en place un avenant n°2 à la convention avec le CAUE 79 et le PNR du Marais Poitevin, présenté en annexe de la présente délibération. L'article 4 de la convention de partenariat est modifié par la prolongation de cette convention sur l'année 2027.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve l'avenant n°2 avec le CAUE et le PNR tel qu'annexé à la présente délibération ;
- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer tout document afférent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Catherine ROUSSILLON

Lucy MOREAU

Secrétaire de séance

Vice-Présidente Déléguée

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».